



Lors du dévoilement des résultats le 9 octobre dernier, une bannière a été installée près du parc Scott.

RUE SAINT-GABRIEL : **À NOUS LA RUE !**

Bien avant que la Ville ne limite la vitesse sur la rue Saint-Gabriel, le Compop avait souhaité consulter les résidentes et résidents pour proposer un projet de rue partagée sur cette rue résidentielle. [...]

PAGE 4

VESTIAIRE DU FAUBOURG

Il est de retour, mais a pris une couleur « sanitaire ».

PAGE 3

RÉFORME DE LA RÉGIE DU LOGEMENT

On vous présente les modifications en place depuis le 31 août dernier.

PAGE 3

ENTENTE ENTRE LE FÉDÉRAL ET LE PROVINCIAL

De l'argent pour le logement social à venir ?

PAGE 10



Problèmes de logement ?

Comité populaire Saint-Jean-Baptiste

418-522-0454 | comite.populaire@videotron.ca



Journal de quartier publié à 6 500 exemplaires, cinq fois par an depuis 1990, *L'Infobourg* est un média libre et participatif qui défend sans ambages les droits et les intérêts des classes populaires. Les articles publiés n'engagent que leurs auteurs et auteures.

Écrivez-nous, passez nous voir!

Comité de rédaction pour ce numéro

Fabien Abitbol, Marie-Ève Duchesne, Pascaline Lamare et Agathe Légaré.

Ont aussi contribué

Vincent Baillargeon, Renaud Blais, Yvon Boisclair, Valérie Dubeau, Marianne Garnier, Stéphane Groleau, Françoise Laforce, Alex Saulnier, Vania Wright-Larin.

Mots croisés

Agathe Légaré

Graphisme

Anne-Christine Guy

Correction

Catherine Duchesneau

Photographie

Toutes les photos proviennent du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, sauf avis contraire.

Publicité


Marie-Ève Duchesne (418-522-0454)

Coordonnées

780, rue Sainte-Claire, Québec, G1R 5B9
418-522-0454
www.compop.net
comite.populaire@videotron.ca

Veuillez noter que notre politique d'information est sur le site web du Compop : compop.net/polinfo.

La publicité est la principale source de revenus de *L'Infobourg*. Le déficit d'opération du journal est assumé par le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, un organisme communautaire principalement financé par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales, Centraide et par des activités d'autofinancement.



Conseiller en sécurité financière
Conseiller en assurances collectives

Michel Yacoub

- Assurance Collective
- Assurance Salaire
- Assurance Vie
- R.E.E.R Collectif
- R.E.E.R

501 14^e Rue
Québec, Qc. G1J 2K8
Tél. : (418) 529-4226
Fax : (418) 529-4223
Ligne sans frais 1-877-823-2067
michel.yacoub@sympatico.ca

LA MONTÉE DES EAUX, LA POÉSIE AQUATIQUE DE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Par Pascaline Lamare

Du 11 septembre au 13 octobre, certaines portes et fenêtres du quartier se sont parées d'illustrations poétiques et post-apocalyptiques, et de récits aussi courts que délicats. Un parcours théâtral et une exposition urbaine portés par les Tyroliennes Saint-Jambiennes, l'imaginaire d'Alice Guéricolas-Gagné et les illustrations de Sébastien Brunel.



Photo: Pascaline Lamare

Un exemple ici de la poésie sur vitrine que l'on a pu observer dans le quartier.

Reprenant l'univers développé dans son roman *Saint-Jambe*, *La montée des eaux* a offert un spectacle déambulatoire nocturne au son de l'ensemble Klezmer de Sainte-Nigoune lors des soirées de fin de semaine en septembre. Le spectacle a pu bénéficier des fenêtres, stationnements, cours et balcons du quartier, prêtés pour l'occasion par des résidentes et résidents. Les spectateurs et spectatrices ont ainsi pu assister à divers tableaux vivants portant les rêveries d'un quartier Saint-Jean-Baptiste isolé par la montée des eaux, un quartier devenu île et qui doit se réinventer... dans la continuité. Un quartier qui se reconstruit, qui se brode, qui se romance, mais où rien n'est jamais si loin de la réalité, et qui s'appuie sur l'imaginaire des résidentes et résidents du quartier, leur histoire, leurs luttes, leurs envies communes.

À l'automne 2019, Alice Guéricolas-Gagné et Mélina Kerhoas, les cofondatrices des Tyroliennes Saint-Jambiennes, étaient en résidence de création dans le quartier sous l'égide du festival Québec en toutes lettres. « Imaginez que le quartier Saint-Jean-Baptiste soit devenu une île au milieu de la mer, où les baleines et les voiliers prolifèrent au-dessus de l'ancien jardin Saint-Roch... » Et c'est en partant de cette idée qu'elles ont recueilli les utopies intimes et collectives des résidentes et résidents du Faubourg. Et de tout cela émerge du doux, du poétique, de l'entraide... Post-apocalyptique peut-être, mais certainement pas si utopique.

La montée des eaux, c'est aussi un parcours déambulatoire de magnifiques dessins de Sébastien Brunel exposés dans des fenêtres du quartier. Chaque image est accompagnée d'un micro-récit, pour rêver encore un peu. Chaque image fait l'objet d'un tirage de vingt estampes, que l'on peut se procurer en écrivant aux Tyroliennes Saint-Jambiennes: <http://saint-jambe.com/montee-des-eaux/>

EN BREF

UNE ÉMISSION DE RADIO À LA LIBRAIRIE SAINT-JEAN-BAPTISTE

(P.L.) Quelques années après la dernière de l'émission « La voix de la librairie », la radio revient prendre ses quartiers dans les locaux de la librairie Saint-Jean-Baptiste. Un mercredi soir sur deux, lorsque les mesures de santé publique le permettent, l'équipe de « Salut à toi » installe ses fils, ses micros, ses lingettes désinfectantes au 565, rue Saint-Jean. Les chroniqueurs et chroniqueuses abordent une variété de sujets, mais toujours avec un angle critique, de gauche, et aux valeurs féministes, antiracistes et anti-autoritaires bien affirmées.

Salut à toi sur CKIA FM (88,3), un mercredi sur deux à 19h. Baladodiffusions disponibles au <http://ckiafm.org/emission/salut-a-toi>.



Photo: Pascaline Lamare

Une partie de l'équipe de « Salut à toi » en pleine préparation.



LE CRAC
ALIMENTS SAINS

LA CAROTTE JOYEUSE

690, rue St-Jean
Québec (Québec) G1R 1P8
Tél: 418-647-6881
Fax: 418-647-3953
Courriel: info@lecrac.com

Le Vestiaire du Faubourg



PETITS ET GRANDS CHANGEMENTS À LA RÉGIE DU LOGEMENT

Par Alex Saulnier

Depuis sa création en 1980, la Régie du logement a subi quelques modifications, mais sans plus. Le projet de loi 16 (PL16), adopté le 5 décembre 2019 à l'Assemblée nationale, est présenté par le gouvernement du Québec comme la plus importante réforme de la Régie du logement. C'est le 31 août dernier que les modifications aux règles de fonctionnement de la Régie sont entrées en vigueur. Voici un bref récapitulatif.

Le changement de nom

Tout d'abord, le changement le plus effectif est le nouveau nom de la Régie du logement, qui devient le Tribunal administratif du logement (TAL). Le site de la Régie du logement change donc de nom avec ce nouvel acronyme : www.tal.gouv.qc.ca.

La conciliation

Un autre changement concerne la conciliation. Il existait déjà un service de conciliation à la Régie du logement, mais seulement de manière informelle, c'est-à-dire que la procédure n'était pas prévue dans la loi. Les modifications à la nouvelle loi viennent donc encadrer la conciliation afin de favoriser ce type de recours. L'objectif principal de la conciliation entre locateur et locataire est de négocier une entente entre les parties. Pour ce faire, la conciliation doit obligatoirement être volontaire, gratuite et confidentielle.

La notification des demandes

Par rapport à la notification des demandes, l'obligation de transmettre une copie de la demande à l'autre partie (ce qu'on appelle notifier) demeure. De même, deux nouvelles dispositions entrent en compte. Maintenant, il est obligatoire de déposer une preuve de notification (certification de livraison de Poste Canada, procès-verbal de signification signé par l'huissier, etc.) au dossier. De plus, il y a un délai de 45 jours pour déposer la preuve de notification dès l'ouverture du dossier, sinon celui-ci sera fermé. En matière de fixation de loyer, le propriétaire devra déposer le formulaire « Renseignements nécessaires à la fixation du loyer (RN) » dans les 90 jours suivant l'ouverture du dossier – contrairement à 20 jours auparavant – et offrir une preuve de notification qu'il aura fait parvenir au locataire, sans quoi le dossier sera également fermé.

La liste des preuves

Un autre changement majeur concerne la liste de pièces, c'est-à-dire les preuves. Auparavant, les preuves étaient présentées lors de l'audience seulement. Avec la réforme, les demandes au tribunal doivent être accompagnées des preuves (mise en demeure, échange de courriels ou de messages textes, photographies, etc.) ou d'une liste de ces preuves, à condition qu'elles soient accessibles pour l'autre partie.

La conférence de gestion

Dans les dossiers plus complexes, l'une des parties ou le TAL lui-même peut convoquer, avant l'audience, une conférence de gestion. Dans le cadre de cette conférence, le juge administratif établit certaines règles afin de mieux préparer l'audience. Par exemple, il pourrait être question d'établir un calendrier, de connaître le nombre de témoins, de fixer une visite des lieux, d'évaluer le temps d'audience, etc. Il est aussi en mesure d'analyser la pertinence ou de limiter le recours aux experts dans le cadre de l'audience.

La rétractation

La rétractation est un recours exceptionnel qui permet de demander une nouvelle audience dans le cas où l'une des parties a dû s'absenter pour un motif jugé valable. Si, par exemple, une personne est malade, l'audience aura tout de même lieu et un jugement peut être rendu contre la

personne. Cette personne est en droit de demander la rétractation de la décision si le tribunal juge que le motif est effectivement valable. En conséquence, le TAL convoquera la personne à une nouvelle audience où elle pourra faire valoir ses droits. Toutefois, le changement d'adresse n'est plus considéré comme un motif valable par le tribunal. Plus précisément, si une des parties n'est pas présente à l'audience puisqu'elle n'a pas reçu l'avis de convocation dû à un changement d'adresse, elle ne peut déposer une demande de rétractation au tribunal. Il est dans l'obligation des parties d'aviser le tribunal du changement d'adresse.



Il n'a pas fallu de temps pour que le changement de nom devienne officiel aux bureaux du Tribunal administratif du logement (TAL), toujours situés sur le boulevard René-Lévesque Est.

L'assistance par un tiers

Maintenant, un article encadre la possibilité d'être accompagné par une tierce personne lors de l'audience afin d'obtenir de l'aide. Les cinq motifs précis qui peuvent justifier l'accompagnement sont, entre autres, l'âge, l'état de santé, la situation de vulnérabilité, le niveau de maîtrise de la langue, ou toute autre cause jugée suffisante (ce qui laisse évidemment place à l'interprétation du tribunal). Il est important de préciser que l'accompagnateur ou l'accompagnatrice ne dispose pas du droit de parler à la place de la personne, cette tâche étant strictement réservée à une personne mandataire. De même, l'accompagnement doit être gratuit.

Limiter les abus de procédure

Enfin, afin de prévenir les abus de procédure, le TAL a maintenant le droit d'imposer à une partie des dommages-intérêts matériels à payer à l'autre partie. Ce peut être, par exemple, de rembourser des honoraires d'avocat. Le tribunal a aussi le droit d'imposer des dommages-intérêts punitifs.

Les changements restent à évaluer

Il est encore difficile de prévoir exactement quels seront les impacts de toutes ces nouvelles règles. Selon le gouvernement, ces modifications pourraient améliorer le délai de traitement des demandes. Un son de cloche se fait entendre du côté du processus de conciliation. Les ententes prises dans le cadre d'un processus de conciliation seront-elles vraiment favorables aux locataires? Ces derniers seront-ils tentés d'abdiquer à la demande d'une conciliation par le propriétaire par crainte de l'audience? Le temps nous permettra de nous faire une idée de la situation. On pourrait également se questionner sur l'accessibilité des démarches demandées pour les locataires (la liste de preuves, par exemple).

Bref, les attentes sont grandes face au rôle du TAL qui, sous son ancien nom de la Régie, nous a plutôt habitués à un fonctionnement favorable aux propriétaires. Gageons que les mobilisations des associations de locataires ne devraient pas cesser de sitôt.

14 SEPTEMBRE : JOUR V POUR VESTIAIRE DE RETOUR

Par Vincent Baillargeon

Le 13 mars 2020, le Comité populaire annonçait la fermeture du Vestiaire du Faubourg pour une durée indéterminée en raison des consignes sanitaires nouvellement mises en place par le gouvernement. À partir de ce jour, différents défis et incertitudes ont animé les discussions des membres s'impliquant au Vestiaire. Six mois plus tard, l'attente interminable prenait fin. En effet, le 14 septembre dernier, la friperie du 780, Sainte-Claire rouvrait de nouveau ses portes au grand bonheur de toutes et tous.

Sans surprise, plusieurs mesures* ont été mises en place pour assurer la sécurité des visiteurs et visiteuses des lieux :

- Le nombre de clients et clientes est limité à un maximum de trois personnes à la fois;
- Aucun essayage n'est permis;
- On vous demande d'essayer de vous limiter à 15 minutes pour votre magasinage;
- Désinfectants et masques sont obligatoires à l'entrée;
- L'horaire a été un peu réduit et le Vestiaire est maintenant ouvert du lundi au jeudi de midi à 16h ;
- Tous les articles sont à contribution volontaire (pour une période indéterminée).

Malgré la nouvelle réalité sanitaire, l'ouverture était grandement attendue de plusieurs personnes. À 11 h 30 (l'ouverture avait lieu à midi), se formait déjà une file sur la rue Sainte-Claire. Les nouvelles mesures ont permis à l'équipe de militantes d'accueillir les dizaines de personnes voulant visiter le Vestiaire.



La file était déjà longue pour l'ouverture du Vestiaire du Faubourg le 14 septembre

L'ouverture du Vestiaire donnait la possibilité pour les gens de revenir porter des dons. Pour les gens qui ont aperçu le couloir du Compop et les armoires servant d'entreposage, on peut dire que l'appel a été entendu. Les nombreux sacs ont été mis en quarantaine, et par la suite triés par l'équipe pour faire leur apparition dans les rayons de la friperie.

Merci à toutes et tous de faire vivre ce lieu!

* Au moment d'écrire ces lignes, la situation n'avait pas changé. Cependant, l'équipe du Vestiaire s'adapte de jour en jour en fonction des nouvelles consignes de la santé publique.

RÉSEAU STRUCTURANT DE TRANSPORT EN COMMUN : STRUCTURANT AU-DELÀ DU TRANSPORT

Par Vincent Baillargeon



Image : Ville de Québec.

POUR UN RÉSEAU DE TRANSPORT STRUCTURANT EFFICACE, ÇA PREND :

- une volonté politique d'améliorer les conditions de vie
- des aménagements pour la mobilité et l'accessibilité
- du logement social

Dans le cadre du projet de construction d'un tramway à Québec, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a étudié, écouté, analysé les différents commentaires et mémoires des groupes et personnes de la société civile. Le tout culminera, au plus tard le 5 novembre 2020, avec le dépôt du rapport par le BAPE au ministre Benoit Charrette (ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques). Par la suite, le ministre aura 15 jours pour rendre le tout public.

Lors des consultations, de nombreux enjeux et interrogations ont été soulevés : les coupes d'arbre prévues, le trajet emprunté, la circulation de transit, la gentrification, la tarification sociale, les expropriations, la piétonisation et les aménagements structurants et permanents possibles dans le contexte.

Pour le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, des questionnements demeurent sans réponse, notamment au niveau de la circulation de transit et de ses impacts dans le quartier. Marie-Ève Duchesne, permanente du groupe, explique : « La Ville doit au plus vite réaliser une étude de circulation sur les rues à proximité de la zone d'influence. Il est primordial que le nouveau tramway n'augmente pas la circulation de transit dans le quartier. » Au moment d'écrire ces lignes, le bureau responsable du projet de la Ville de Québec n'avait toujours pas prévu qu'une telle étude voit le jour.

Le logement social: un enjeu central

Dans les réponses fournies par la Ville de Québec au BAPE, le logement social semble être une priorité. En effet, on peut y lire textuellement : « Pour les nouvelles unités [de logement social], l'orientation de la Ville est de favoriser la réalisation de projets le long du parcours du Réseau structurant. Les objectifs sont d'accroître la mixité sociale, de contrer la gentrification et d'améliorer le cadre bâti* ». Rappelons également que, d'ici 2025, la Ville prévoit 2 600 unités de logements sociaux dans le cadre de sa Vision de l'Habitation. Mais à l'heure actuelle, la Ville de Québec ne dispose que de 671 unités en réserve, chiffre loin de permettre les objectifs visés. Pour Mme Duchesne, bien que nobles, ces objectifs ne pourront se

concrétiser sans engagements réels : « C'est là que le bât blesse, malgré toute la bonne volonté de l'administration Labeaume, afin de réaliser ces mises en chantier, la Ville a besoin du financement gouvernemental et d'une nouvelle programmation de logements sociaux pour les prochaines années. Que fera-t-elle si Québec ne finance pas les unités prévues? » À titre indicatif, le gouvernement provincial n'a pas octroyé de nouvelles unités depuis deux ans.

Un enjeu de relance économique

Pour la Ville de Québec, un investissement prévu de 3,3 milliards pour un projet de transport en commun dans un contexte de relance économique, c'est une excellente nouvelle. Les finances publiques ont été grandement sous pression et le sont encore en raison de la COVID-19. La bataille est ardue pour être en haut de la liste des projets que le gouvernement doit mettre en priorité dans sa relance économique. Parions que les 27 lobbyistes inscrits par les entreprises Gazoduc et GNL Québec auprès du gouvernement du Québec ne sont pas là que pour faire office de figurant. De plus, l'épée de Damoclès de l'austérité planant dans l'espace public, il est fort à parier que les fonds pour des projets comme celui-ci seront de moins en moins disponibles.

Le Réseau de transport en commun est une colonne vertébrale au transport collectif dans la ville de Québec. Cependant, il a la capacité et la responsabilité d'être un élément structurant pour l'ensemble des projets. Des aménagements pour les rues avoisinantes favorisant la mobilité et l'accessibilité pour les transports actifs doivent être pris en compte et intégrés au projet. De plus, la construction, la rénovation et le financement du logement social doivent devenir centraux au projet : oui, pour empêcher la gentrification, mais également pour améliorer les conditions de vie des milliers de locataires vivant actuellement avec des problèmes de logement.

* Lire le document « Réponses aux questions du document DQ41 », page 6 : disponible sur cette page : <https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/projet-construction-tramway-quebec/documentation/?page=6&order=cote%3Adesc>

RUE SAINT-GABRIEL, À NOUS LA RUE !

Par Pascaline Lamare

Bien avant que la Ville ne limite la vitesse sur la rue Saint-Gabriel, le Compop avait souhaité consulter les résidentes et résidents pour proposer un projet de rue partagée sur cette rue résidentielle. Faute de pouvoir organiser une consultation en présentiel, un sondage en ligne a été effectué en juin 2020. Près de 160 répondants et répondantes, dont 86 % résidant dans le quartier et ses environs, ont en grande majorité (96%!) appuyé le projet de rue partagée sur Saint-Gabriel.

La consultation indique que 93 % des répondants et répondantes sont en accord avec les objectifs de réappropriation de la rue, pour en faire un espace convivial, agréable, plus vert et sécuritaire pour tous et toutes. La majorité des personnes répondantes ont également déclaré être en accord avec un éventuel retrait des cases de stationnement.



Une photo du rassemblement lors du dévoilement des résultats le 9 octobre.

Les résultats de ce sondage en ligne ont été présentés le 9 octobre dernier aux médias. Une action de visibilité a également eu lieu le même jour. En effet, des membres du Comité Aménagement du Compop ainsi que des résidents et résidentes de la rue Saint-Gabriel ont profité de l'annonce publique des résultats pour rendre visible sur la rue les problèmes vécus, leurs demandes ainsi que quelques commentaires reçus lors de la consultation. On pouvait, entre autres, lire sur des pancartes et bannières apposées sur la rue : « Il faut des arbres et des espaces pour se reposer et faire du bon voisinage », « Les enfants auraient un bel espace dans le quartier » et « Saint-Gabriel : à nous la rue! ».

Le Comité populaire prévoit continuer ses pressions pour que cette rue revienne à la population, notamment en organisant un rassemblement festif* dès que la situation sanitaire le permettra.

Les résultats du sondage sont disponibles sur le site Internet de l'organisme : www.compop.net

*À noter que le rassemblement festif prévu le 10 octobre a été reporté étant donné la situation actuelle.



Charlotte, Solange et Jean-Philippe Courtemanche

L'inter Marché Saint-Jean

Livraison du lundi au samedi.
Ouvert tous les jours, de 8 h à 23 h!

418-522-4889,
850, rue Saint-Jean

DES RUES ESTIVALES PLEINES DE VIE

Par Pascaline Lamare

Rues «partagées», rues «festives», rues piétonnes les fins de semaines: cet été, la Ville a mis en place plusieurs initiatives pour que les résidentes et résidents puissent profiter de leur environnement urbain.

Rues partagées : le panneau ne fait pas la rue

Cela fait des années que le Comité populaire réclame que l'on mette en place des mesures d'atténuation de la vitesse des rues partagées, et c'est une pandémie qui aura fait réaliser à la Ville que ce n'était pas si compliqué que cela, finalement. Saluons l'initiative, même si c'est loin d'être parfait !

Le programme de la Ville s'appuyait sur des initiatives citoyennes. Québec a ainsi reçu 300 demandes de citoyens et citoyennes qui voulaient que la vitesse sur leur artère soit limitée à 20km/h. La Ville en a choisi 30 qui ont été partagées jusqu'à mi-octobre. Proposées et appuyées par des citoyennes et citoyens du Faubourg, quatre rues du quartier ont été déclarées rues partagées cet été, dont certaines faisaient déjà l'objet de réflexions de la part du Compop, comme la rue Saint-Gabriel et la rue des Zouaves, ainsi que les rues Deligny et Richelieu.

Mais il y a loin de la coupe aux lèvres et l'interprétation locale du concept de rue partagée semble avoir pris le concept à l'envers. En exigeant que les rues aient un faible débit de circulation, qu'elles offrent une visibilité importante et qu'elles ne représentent pas d'enjeux de sécurité des lieux, la Ville ne semblait pas tant vouloir répondre à des problèmes d'aménagement urbain et de sécurité pour tous les usagers et usagères de la route, mais bien faire une opération de communication en installant des panneaux temporaires dans certaines rues. Car il n'était pas question de procéder à des aménagements plus importants, ce qui aurait, de toute façon, été impossible en raison de la rapidité des annonces.



L'affichage, tout en hauteur, fait par la Ville de Québec l'été dernier n'a pas convaincu les résidents et les résidentes.

De fait, bien que la vitesse ait été réduite (pour peu que les automobilistes aient vu et choisi de respecter le panneau), celles et ceux qui ont osé marcher sur la chaussée de ces rues partagées sont peu nombreuses et nombreux. On peut bien lancer toutes les opérations de communication prônant la courtoisie, le chemin est encore long vers le partage, et ne passera certainement pas par de discrets panneaux à quelques intersections. Et à peine commençait-on à s'habituer que l'automne arrivait et que les panneaux de limitation de vitesse étaient retirés. Tant pis pour l'hiver qui nous force pourtant à marcher dans la rue !

Rue festives, lieux de vie pour résidentes et résidents

La Ville de Québec a également mis en place les «rues festives», dont le principe est si simple qu'on se demande vraiment pourquoi elle n'y avait pas pensé avant. Il suffit qu'une personne en fasse la demande pour que la Ville rende, sous certaines conditions et le temps de quelques heures, toute une journée ou une soirée, un morceau de rue piétonne. L'objectif étant de favoriser les rapports entre voisins et voisines, autour d'un barbecue, d'un 5à7, ou tout simplement pour permettre aux enfants de jouer dans la rue. Une partie des rues Richelieu, de la Tourelle et Saint-Olivier ont ainsi été fermées à la circulation et plusieurs résidentes et résidents se sont retrouvés pour passer un bon moment, découvrir son voisinage, ou tout simplement installer sa chaise et regarder la vie qui passe.

Ces deux initiatives devraient normalement être de retour l'été prochain. On peut saluer l'effort, et encourager la Ville à pousser encore plus loin le projet pour que les rues du quartier deviennent des lieux de vie, et plus uniquement des voies de transit.

PORTRAIT DE COOPS : COOPÉRATIVE LA FAMEUSE

Par Valérie Dubeau



La coopérative La Fameuse a vu le mur d'un de ses édifices se colorer dernièrement, avec cette murale de l'artiste MC GROU.

La coopérative d'habitation La Fameuse, constituée de trois immeubles, située sur la rue Saint-Olivier a été fondée en 1984, une époque où plusieurs coopératives ont vu le jour. Deux membres fondatrices, Francine Cloutier et Claudette Fortin, ont pris le temps de me partager leurs expériences. C'est donc avec bonheur que j'ai pu discuter avec ces voisines que j'adore et qui m'en apprennent un peu plus sur ce mode de vie si enrichissant.

Ces deux femmes ont d'abord entendu parler d'un groupe qui se rassemblait pour créer une coopérative. C'est le groupe de ressources techniques Sosaco qui chapeautait leurs rencontres et guidait les participantes et les participantes dans l'élaboration, la planification et la mise en œuvre d'une coopérative d'habitation. Les deux mères monoparentales se sont plongées dans ce projet de vie inspirant et vivent toujours en ces lieux où de nombreux souvenirs les font encore sourire.

Plusieurs moments marquants se succèdent et colorent l'image que j'ai des lieux où je vis maintenant, moi aussi. Francine et Claudette m'ont relaté d'abord la signature avec l'entrepreneur qui allait construire les maisons ainsi que la protocolaire présentation des soumissions. Ensuite, on parle de la peinture des 21 logements qu'ils ont tous peints ensemble, du vernis appliqué sur chacun des planchers et enfin du déménagement ou de la prise d'occupation de la maison de leur rêve. Créer dans un esprit de communauté, c'est tellement émouvant ! L'omniprésence des autres familles, l'entraide, la solidarité, l'idée de briser la solitude, le sentiment de sécurité, le plaisir de partager les tâches, la recherche d'un logement abordable sont toutes autant de motivations qui ont permis de mener à terme leur projet tant espéré. Une fois emménagées, elles continuaient d'assister aux assemblées générales qui avaient lieu tous les mois, sur une période de deux ans. Les voisines gardaient certains enfants et le plaisir d'être ensemble était renouvelé. Incroyable, n'est-ce pas ? Encore aujourd'hui, on retrouve de nombreux enfants jouant dans la cour de chacun des sites, étant donné la vocation familiale de la coopérative. On compte actuellement 25 enfants dispersés dans les 21 logements.

Quelle bonne idée de découvrir la vie des coopératives par la rencontre de ses membres ! Les dames ont d'ailleurs réitéré à plusieurs reprises leur désir de communiquer les savoirs avec les autres membres des coopératives du quartier, entre autres, par le partage des bons et des moins bons coups. Parler, partager, communiquer sont quelques exemples nommés pour y parvenir ...

L'idée de faire connaître cette coopérative que j'adore cultive en moi cette joie que j'ai d'habiter ce quartier où l'histoire populaire a construit ma maison.

UN NOUVEAU PROJET À ROSE DU NORD POUR DÉNONCER LES VIOLENCES INSTITUTIONNELLES DU SYSTÈME D'AIDE SOCIALE

Par Françoise Laforce, militante salariée de ROSE du Nord



Photo : Une participante au projet

« Il y a tellement d'étapes à franchir, d'obligations à respecter. Tu es obligée de passer par là, on te contrôle, on balise ton chemin. »

L'organisme ROSE du Nord, dont la mission est de défendre solidairement les droits des femmes sans emploi et de militer pour l'amélioration de leurs conditions de vie, a lancé un nouveau projet collectif qui allie l'art social et la recherche. Cette initiative vise à documenter les violences institutionnelles vécues par les femmes en lien avec le système d'aide sociale. Lors de différents ateliers de photographie, les participantes créent des images qui expriment leur vécu à ce sujet et les analysent collectivement. Le résultat de cette démarche sera présenté lors d'une exposition artistique interactive et fera l'objet d'une publication.

Un peu de contexte

Actuellement, les personnes assistées sociales reçoivent des prestations qui varient entre 690\$ et 1135\$ par mois, selon si leurs contraintes à l'emploi sont reconnues ou non par le système d'aide sociale. Grandement insuffisant, ce montant permet de couvrir moins de la moitié des besoins de base. En plus de maintenir les prestataires dans une très grande précarité financière, de nombreux contrôles administratifs, coupes de prestations et autres violences administratives placent les femmes en situation de grande détresse. À ROSE du Nord, nous jugeons que cela est inacceptable et que la loi d'aide sociale doit changer pour respecter davantage les droits des personnes en situation de pauvreté.

Ateliers photo et groupes de discussion

Cette année, les participantes au projet se rencontreront deux fois par mois. Lors de la première rencontre du mois, nous prendrons des photos qui représentent différents aspects de notre vécu en lien avec l'aide sociale. Des appareils photo seront fournis sur place. Lors de la deuxième rencontre du mois, nous regarderons ensemble les photos prises par les participantes afin de discuter de leur signification.

Exposition artistique

Les œuvres créées serviront à monter une exposition interactive qui aura lieu dans un centre d'artiste. Cet événement sera présenté au public en vue de sensibiliser la population aux injustices que vivent les femmes assistées sociales.

Publication d'un rapport de recherche

Nous analyserons ensemble les données issues de ces rencontres, afin de rédiger un rapport de recherche qui expliquera comment le système d'aide sociale exerce des violences sur les femmes sans emploi. Ce rapport servira de levier pour nos luttes collectives en vue d'améliorer la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles.

JOINS-TOI À NOUS !

Tu as l'impression d'avoir été traitée comme une criminelle ou une fraudeuse par l'aide sociale?

Ton agent ou ton agente d'aide sociale te manque de respect ?

On te demande de fournir des documents sans arrêt et tu as l'impression de subir des vérifications abusives ?

La prestation que tu reçois ne te permet pas de vivre décemment et de couvrir tes besoins de base ?

Viens nous voir ! On veut t'entendre ! Ensemble, on se mobilise pour dénoncer les injustices du système d'aide sociale et faire changer les choses.

* Frais de transport remboursés et dîner fourni pour les participantes !

* Les rencontres se feront dans le respect des mesures sanitaires liées à la Covid-19.

Pour t'inscrire à la prochaine rencontre ou pour avoir plus d'informations: 418 622-2620 ou rosedunord@oricom.ca

LE DÉPÔT DE GARANTIE : UNE PRATIQUE TOUJOURS ILLÉGALE



Source : RCLALQ

Par Alex Saulnier

Le 12 août dernier, la Corporation des propriétaires immobiliers du Québec (CORPIQ) se targuait d'avoir accompli « un exploit » en faisant reconnaître par le Tribunal administratif du logement* (TAL) la légalité du dépôt de garantie, ce qui a fait sursauter (et avec raison!) les organismes de défense des droits des locataires. Effectivement, le dépôt de garantie demeure une pratique illégale !

Qu'est-ce qu'un dépôt de garantie?

Un dépôt de garantie est une somme versée par la personne locataire à un propriétaire, à la demande de ce dernier, lors de la signature d'un bail. Dans la pratique courante, le propriétaire demande au locataire de lui « avancer un mois » lors du premier paiement du loyer. À titre d'exemple, un ou une locataire qui loue un logement au coût de 856\$ par mois (coût du loyer moyen d'un 3 et demi pour la Haute-Ville de Québec) devrait déboursier un montant de 1712\$ le premier mois de sa location, montant que le propriétaire conservera jusqu'à la fin du bail. Les raisons principales qui sont invoquées par les propriétaires pour exiger un dépôt de garantie sont, notamment, le risque de non-paiement de loyer par le locataire ou le mauvais état dans lequel un locataire serait susceptible de remettre le logement au propriétaire.

La CORPIQ mésinterprète un jugement du tribunal et sème le flou

Pour affirmer que le dépôt de garantie est maintenant devenu légal, la CORPIQ s'appuie sur un jugement rendu en février 2020 par le TAL. Dans ce jugement, le juge administratif Robin-Martial Guay tranche qu'un locataire « dispose du droit de renoncer à l'interdiction [du dépôt de garantie] » prévu à l'article 1904 du Code civil du Québec. En d'autres termes, le juge Guay réaffirme un droit déjà connu, soit que le locataire a le droit de renoncer à la protection offerte par la loi et qu'il peut, en ce sens, verser un dépôt de garantie au propriétaire.

Cependant, le jour-même où la CORPIQ dévoilait son communiqué pour annoncer la légalité d'un dépôt de

facebook/cafefelinchatsnouscatcafe (2428)
418 647.CHAT
795 rue St-Olivier
Québec (Qc)
G1R 1H4
(coin St-Augustin)
Ancienne épicerie
ORANGE

Ét. Maison de SJB
1846

garantie, le TAL publiait une nouvelle afin de rétablir les faits rapportés dans les médias. Le TAL souligne que le dépôt de garantie est valide s'il est versé « librement et volontairement », et que « les circonstances [dans lesquelles le dépôt est fait] ne permettent pas de conclure à une certaine forme d'exigence de la part du locateur ou à une crainte du locataire de ne pouvoir louer le logement à défaut de verser le dépôt** ». Ainsi, le dépôt de garantie n'est valide que sous ces conditions. Autrement, il demeure une pratique illégale en vertu de la loi.

Une atteinte aux droits des locataires

Les organismes de défense des droits des locataires sont intervenus dans les médias afin de dénoncer le « détournement » et l'« extrapolation » que la CORPIQ faisait du jugement. La sortie médiatique de la CORPIQ, que l'on peut qualifier d'irresponsable compte tenu des conséquences légales qu'elle implique, a sans aucun doute créé un flou en ce qui a trait aux droits des locataires. De plus, malgré la rectification du TAL dans les médias au sujet du dépôt de garantie le 12 août 2020, la CORPIQ réaffirmait son caractère légal dans un article du 22 septembre 2020 publié sur son site Internet ; de quoi rajouter à l'incompréhension!

Si le dépôt de garantie est critiqué par les associations de défense du droit au logement, c'est que cette pratique brime le droit d'accès au logement pour les personnes qui n'ont pas les moyens économiques d'assurer cette charge financière. Si cette pratique devient de plus en plus courante – notamment parce qu'elle est encouragée par la CORPIQ –, il va sans dire que c'est à un sérieux problème d'accès au logement auquel nous devons faire face, puisque rares sont les ménages à faible revenu qui ont le privilège de débloquer des centaines de dollars pour l'avancement d'un loyer.

Aussi, on ne peut passer sous silence le « faux consentement » que requiert un dépôt de garantie. La relation entre le propriétaire et le locataire en est d'abord une de pouvoir, alors comment s'assurer que le dépôt de garantie est versé « librement et volontairement ? » Par peur de se faire refuser un logement, ou par méconnaissance de leurs droits, nombre de locataires se verront contraints de remettre un dépôt de garantie à leur propriétaire, ce qui va à l'encontre du consentement libre et éclairé.

Finalement, il est aussi important de souligner qu'aucune loi n'encadre la remise du dépôt de garantie au locataire. Ainsi, le propriétaire dispose d'un pouvoir discrétionnaire quant au délai de la remise, et peut juger selon ses propres critères de l'état des lieux du logement lorsque le locataire quitte le logement. En effet, à partir de quels critères un logement est-il considéré comme endommagé ? Ce manque d'encadrement légal offre aux propriétaires la possibilité de se faire justice à eux-mêmes en évitant de remettre l'argent après le départ des locataires.

Si vous avez payé un dépôt de garantie parce que vous ne connaissiez pas vos droits à ce moment, sachez que vous pouvez demander un remboursement à votre propriétaire. S'il refuse votre demande, plusieurs recours sont possibles. N'hésitez pas à contacter le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste pour obtenir de l'aide (www.compop.net).

*Anciennement la Régie du logement.

** À lire sur cette page : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/exiger-un-depot-de-garantie-est-illegal/>

QU'EST-CE QUI SE CACHE DERRIÈRE LE MOUVEMENT CONTRE LE PORT DU MASQUE ?

Par Vania Wright-Larin, du Regroupement d'éducation populaire en action communautaire des régions de Québec et Chaudière-Appalaches (RÉPAC 03-12)



Source: RÉPAC 03-12

Le mouvement anti-masque a le vent dans les voiles ces jours-ci. Pour un regroupement comme le RÉPAC 03-12, qui travaille en défense collective des droits, c'est tout à fait normal et plutôt bon signe de voir des mouvements citoyens émerger qui questionnent les décisions gouvernementales, surtout quand elles limitent nos droits et libertés. Pourtant, quand on regarde d'un peu plus près ce mouvement qui prétend défendre nos droits et libertés, on découvre bien plus que des citoyens et citoyennes privés de leur libre choix.

Quand la liberté des uns briment les droits des autres

C'est bien connu, quand on vit en groupe, notre liberté est limitée par la liberté et les droits des autres. La Commission des droits de la personne et de la jeunesse du Québec affirmait d'ailleurs, le 12 août dernier, que l'obligation du port du masque en période de pandémie est conforme à la Charte. La Commission tire cette conclusion en s'appuyant sur l'article 9.1 de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec qui stipule que les libertés et les droits fondamentaux doivent s'exercer selon les valeurs démocratiques, l'ordre public et le bien-être général de la population québécoise.

Il est donc normal, dans certaines situations, d'encadrer la liberté des individus, afin de respecter les droits de tous et toutes: les limites de vitesse, le port de la ceinture obligatoire, l'interdiction de déverser des produits dangereux, etc. Il y a aussi plusieurs exemples inverses. Après tout, il n'y a pas si longtemps, on protégeait les droits des producteurs de tabac et la liberté des fumeurs et fumeuses au détriment de la santé publique. Mais il est également normal que ce genre de mesure suscite un débat au sein de la population.

Je, me, moi

Pour expliquer en partie la popularité de ce mouvement, on peut d'abord pointer du doigt l'individualisme qui fait partie intégrante de notre identité. Ce trait de société explique d'ailleurs, en partie, la longue hésitation du gouvernement à rendre le port du masque obligatoire. Les mesures qui contraignent notre liberté ne sont jamais très populaires. Mais cette raison à elle seule ne suffit pas à expliquer



l'engouement pour le mouvement. Bien que plusieurs personnes semblent ne s'attarder qu'aux impacts de l'obligation du port du masque selon leur propre situation, la vaste majorité de la population comprend l'importance de s'y conformer.

Crise sanitaire ou crise de confiance

Le mouvement anti-masque révèle une fois de plus la perte de confiance grandissante d'une partie de la population envers les médias d'information. En amont de cette crise de confiance, il y a évidemment l'arrivée des médias sociaux et les transformations majeures qu'a subi le monde des médias d'information dans les dernières décennies. Disons que l'on récolte ce que le néolibéralisme a semé: concentration de la presse, déréglementation, augmentation exponentielle de l'espace dédié à l'opinion, etc. Le travail des journalistes qui s'efforcent de faire ressortir les faits avérés et vérifiés en a pris pour son rhume.

Comme si ce n'était pas suffisamment embrouillé, la prédominance des réseaux sociaux et le manque total de contrôle de l'information qui y circule ont ouvert toutes grandes les portes aux fausses nouvelles. Il est ainsi de plus en plus difficile de distinguer le vrai du faux. Cette confusion accentue le besoin de certaines personnes de trouver une chose à laquelle s'accrocher. Les complotistes ne pouvaient pas espérer une situation plus favorable pour faire avancer leurs théories.

Évidemment, le gouvernement n'échappe pas à cette dégradation de la confiance, lui qui continue de mettre les droits des corporations au-dessus de ceux des individus. Ce n'est donc pas tellement surprenant qu'une fois venu le temps de parler du bien commun, on ait tendance à douter du gouvernement.

Démasquer les complotistes

Derrière les débats légitimes sur les mesures sanitaires, d'autres mouvements beaucoup plus dangereux se profilent. C'est ainsi qu'on retrouve, parmi les principaux « animateurs » de ce mouvement, des complotistes notoires et des membres d'organisations d'extrême droite qui ont fait de celui-ci leur nouveau terrain de jeu. Ils exploitent la peur et l'insatisfaction d'une partie de la population pour recruter et faire avancer leurs agendas politiques.

Le port du masque, comme bien des mesures sanitaires, affecte temporairement notre liberté, mais il permet de protéger les personnes les plus vulnérables et de repousser un éventuel confinement dont les conséquences sur nos vies sont plus importantes. Cela dit, pas question de cesser de se questionner, d'avoir l'esprit critique et de remettre en question les choix et les politiques des gouvernements. Ces questionnements sont sains et nécessaires à une bonne santé démocratique. Et n'oublions pas que, tiraillées entre des complotistes illuminés et quelques xénophobes paranoïaques, il y a une majorité de personnes qui ont tout simplement perdu leurs repères, ce qui relève, tout comme le port du masque, d'une responsabilité collective.

Annoncez-vous dans



L' **INFOBOURG**

vue par plus de

5000

personnes dans le quartier

Tribune du faubourg

ÉCRASONS LA COURBE

Par Renaud Blais

Dans le cadre de la pandémie, nous avons appris ce que signifie écraser la courbe pour éviter qu'un grand nombre de malades qui nécessitent une hospitalisation se présentent tous et toutes en même temps. Ce long confinement nous aura fait réfléchir à bien des éléments. Par exemple, notre consommation est une surconsommation...

L'objectif de ce court texte est d'exprimer le souhait que nos gouvernements, à Québec et du Québec, fassent la promotion d'un noble objectif : écraser la courbe du nombre de voitures qui empruntent l'un des trois moyens existant pour traverser le fleuve Québec-Lévis, tous en même temps, lors des heures de pointe. Ce nombre équivaut à environ une quinzaine d'heures par semaine. Est-ce raisonnable de vouloir mobiliser plus de 4 milliards de dollars pour «atténuer, pour quelques mois», les légers embouteillages sur les ponts qui durent entre 30 et 90 minutes, deux fois par jour, cinq jours par semaine?

Il ne s'agit pas ici d'être contre l'utilisation de la voiture individuelle. Bien des moyens existent pour limiter le nombre de voitures qui se retrouvent sur le traversier et sur les deux ponts aux heures de pointe du matin et de l'après-midi, le télé-travail doit être encouragé et promu d'abord et avant tout aux heures de pointe. L'aménagement différent des heures de nos activités professionnelles, comme ce fut le cas à l'Université Laval, est un autre exemple. De nombreux moyens existent, comme le co-voiturage, et d'autres sont à inventer afin que nous ne soyons pas tous et toutes en même temps sur les ponts et le traversier. Soyons créatifs et créatives.

Les 4 milliards et plus que nos gouvernements se préparent à mobiliser sans doute en partie sous le prétexte de «relancer l'économie», surtout pour flatter nos banlieusards, pourraient être employés à de bien meilleurs fins. Il faudra toujours, et de plus en plus, des investissements publics dans des infrastructures existantes, utiles, financièrement défendables et collectivement avantageuses.

Les projets de transport en commun dans les villes, oui il faut les pousser davantage, les besoins sont là et soutenus par les scientifiques. Parlant de scientifiques, nous n'entendons pas souvent s'exprimer les scientifiques en chef de nos hôtels de ville! Un bel exemple de projet d'infrastructure, très 21e siècle, serait celui de TrensQuébec*, qu'il serait certainement possible de retrouver sous une mince couche de poussière. Pour éviter de le dénaturer, on retiendra sa formule coopérative qui prévoyait protéger indéfiniment et indépendamment des orientations et engagements des différents gouvernements successifs de vendre l'expertise développée au Québec grâce à nos surplus d'électricité. Autre grand avantage de ce projet à ne pas oublier est sa formule «intermodale» qui permettrait, aux heures achalandées, d'utiliser les rails pour transporter des passagers et passagères et, en d'autres temps, d'utiliser les mêmes rails pour y transporter du fret. Finalement, ce projet a été conçu pour se déployer de façon interrégionale et s'étendre à toutes les régions du Québec. Inutile d'insister sur le potentiel développement industriel, et économique, qui saurait sans nul doute s'exporter...

Écrasons la courbe des traverses du fleuve par des voitures aux deux heures de pointe. Laissons la place aux autres sur la traverse et sur nos deux ponts aux heures de pointe. Et utilisons autrement les fonds, non encore engagés, voués au vague projet de troisième lien. Il existe déjà trois liens pour traverser le fleuve, et c'est suffisant la plupart du temps.

* Pour en savoir plus: <http://www.trensquebec.qc.ca/>

LE VOYAGE DU LIBRAIRE

Par Yvon Boisclair

Il met le pied sur le trottoir pour une marche de 16 minutes. Il traverse la rue et se retrouve en pleine guerre civile à Beyrouth. Déjà, il est en danger car il est pisté par deux hommes du Mossad. Des agents de la CIA l'ont identifié avant même qu'il n'entre au Liban. Ils ont transmis l'information au Mossad, ils le prennent pour un agent des Palestiniens. Ils ne le tuent pas tout de suite, car ils veulent connaître ses contacts avec d'autres agents palestiniens.

Pendant deux jours, il circule sous surveillance. Il évite de justesse deux voitures qui explosent. Le pire, c'est qu'il n'a pu contacter aucun autre agent palestinien. Il est seul dans ce Beyrouth en guerre. Mais enfin, il arrive sur la rue Saint-Jean. Il est en retard pour l'ouverture de sa librairie. Des clients et clientes attendent. Comment lui en vouloir, après son voyage à Beyrouth.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Par Alex Saulnier

Le 30 septembre dernier s'est tenue l'Assemblée générale annuelle du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste. Cette rencontre devait initialement se tenir dans une salle du Théâtre Premier Acte. Or, à peine deux jours précédant l'Assemblée générale, le gouvernement du Québec annonçait le passage de la Capitale-Nationale en zone rouge. Afin d'assurer la santé et la sécurité de toutes et tous, il est devenu impossible pour les membres de se réunir en présentiel. Ces conditions particulières ont forcé la permanence du Comité populaire à se «revirer sur un dix cennes» et à planifier une Assemblée générale qui s'est tenue sur Zoom. En tout, ce sont une douzaine de membres qui ont pris part à l'Assemblée générale en ligne, contre la vingtaine de membres les années précédentes. Le faible taux de participation est principalement dû au nombre de personnes qui auraient aimé y participer mais qui n'ont pu le faire, notamment pour des raisons technologiques.

Un bref retour sur l'année 2019-2020

Parmi les faits saillants du rapport d'activités, il est à retenir que la permanence a accompagné 113 locataires dans différents dossiers liés au logement, contre 58 locataires l'année dernière. De plus, il faut noter que la consultation citoyenne en ligne pour une rue partagée sur Saint-Gabriel a récolté un total de 158 réponses de citoyennes et citoyens qui ont bien voulu partager leur point de vue au sujet des aménagements structurants qui viseraient à améliorer la qualité de vie et la sécurité autour de la rue Saint-Gabriel. Enfin, pendant l'année 2019-2020, le Compop a continué d'appuyer plusieurs initiatives de la communauté du quartier. D'abord, l'implication d'une quinzaine de bénévoles au Vestiaire du Faubourg, ainsi que les dons généreux reçus au cours de l'année, ont permis de maintenir l'opération du comptoir vestimentaire, malgré une fermeture de trois mois et demi due à la COVID-19. Ensuite, c'est une cinquantaine de personnes qui se sont réunies sur la rue Saint-Olivier le 1er février lors de la Zone de rue animée afin de prendre part à différentes activités extérieures. Enfin, quant au site de compostage, il est important de savoir que celui-ci a été légué au collectif d'écologie urbaine Craque-Bitume, qui s'occupe maintenant de coordonner l'entretien du site.

Les débats autour du plan d'action remis à plus tard

Le déroulement de l'Assemblée générale en ligne impliquait des enjeux démocratiques qui ont été discutés entre les membres. D'une part, le manque d'accès aux technologies d'une partie des membres remet en question l'équité en matière de participation à l'Assemblée générale. D'autre part, l'utilisation de Zoom implique des difficultés de communication qui peuvent entraver le dialogue lors des débats. Le Conseil d'administration du Comité populaire a donc suggéré de reconduire le plan d'action 2019-2020 pour la prochaine année et de tenir une assemblée générale en personne lorsque le contexte le permettra afin d'actualiser le contenu du plan d'action. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité par les membres présents. Ainsi, celles et ceux qui n'ont pas pu se présenter lors de la dernière assemblée générale seront de nouveau invités à débattre du plan d'action en temps et lieux.



Les élus et les élus du nouveau conseil d'administration

Cette année, six personnes se sont présentées pour être élues au conseil d'administration du Comité populaire. Les six sièges vacants ont été comblés par Denis Bélanger, Pascaline Lamare, Andrée-Anne Marcoux, Stéphanie Michaud, Alice Marcoux et Anne-Sophie Trottier. Au plaisir de travailler avec vous!

L'Assemblée générale annuelle a aussi profité de l'occasion de remercier les deux membres sortantes: Chantale Charon ainsi que moi-même. Ce fut très apprécié.

Et ça continue ...

Nous sommes donc déjà en route pour une nouvelle année! D'ailleurs, toute personne intéressée à s'impliquer de près dans la vie démocratique du Comité populaire est invitée à nous contacter afin d'être mise au courant des actions de nos comités actifs. En guise de rappel, nous invitons les personnes qui ne l'ont pas déjà fait à renouveler leur statut de membre pour l'année 2020-2021 (en ligne ou à nos locaux). Pour finir, le Conseil d'administration et la permanence tiennent à remercier les militantes et les militants qui se sont impliqués avec nous en 2019-2020. Un immense merci!

780, rue Sainte-Claire, Québec (Qc), G1R 5B9
418-522-0454 | comite.populaire@videotron.ca

Coupon d'adhésion Comité populaire SJB

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

No de tél. : _____

Si vous êtes en accord avec la mission du groupe, il suffit de remplir le coupon et de nous le renvoyer à l'adresse ci-dessus, avec une cotisation de 5\$.

RELANCE : UN MOT COMPLIQUÉ

Par Vincent Baillargeon



Plusieurs actrices et acteurs des mouvements sociaux ont pris la parole pour dénoncer la relance actuelle lors du point de presse du 15 septembre 2020.

R.E.L.A.N.C.E: un mot de sept lettres qui a fait part de plusieurs discussions dans les dernières semaines. Rentrée parlementaire à Québec et à Ottawa, projet de loi 66 (loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure), le Discours du Trône ont été des occasions pour les groupes de la société civile et les personnes de se prononcer sur la relance économique souhaitée. Malheureusement ou heureusement, le modèle de reprise est loin de faire consensus. *L'Infobourg* étant là pour vous, on vous propose un tour d'horizon des différentes positions et demandes.

À bas la relance de la CAQ

Dans les dernières semaines, le Regroupement d'éducation populaire en action communautaire des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches (RÉPAC 03-12), ses groupes membres ainsi que des groupes alliés ont exprimé leurs craintes d'une relance inspirée du défunt et controversé projet de loi 61 présenté par la CAQ au printemps dernier. Selon leur communiqué de presse produit le 15 septembre dernier, la relance économique proposée par la CAQ était une aberration sur plusieurs plans. Non seulement, elle ouvre la porte à la collusion et à la corruption, mais en plus la relance repose presque uniquement sur la construction d'infrastructures et ce, en contournant des réglementations environnementales afin d'accélérer le processus. Aucun investissement majeur n'est prévu en santé, en éducation ou dans les services sociaux alors que ceux-ci ont été durement éprouvés suite à la crise et tiennent de peine et de misère après des décennies de compressions et d'austérité.

Malheureusement, le projet de loi 66 (« nouvelle » mouture du projet de loi 61) ne répond pas plus aux craintes des groupes. Chloé Proulx, militante de la Coalition étudiante pour un virage environnemental et social (CEVES) au niveau collégial explique: « Une fois de plus, on est déçus de ce qui est présenté sur les plans environnementaux et sociaux. Le gouvernement nous avait promis un plan ambitieux et à la hauteur et une fois de plus, on y retrouve des demi-mesures, rien qui ne puisse apporter les changements nécessaires pour modifier notre relation aux écosystèmes et miser sur la justice sociale. Pire encore, on soutient des projets destructeurs comme GNL. Une fois de plus, la CAQ sacrifie la vie au nom de projets économiques ».

Crise sanitaire et crise du logement: le logement social doit être une priorité de Québec et d'Ottawa

Le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, le Collectif pour un Québec sans pauvreté et le Réseau SOLIDARITÉ itinérance du Québec ont demandé aux gouvernements canadien et québécois de faire du logement social une priorité immédiate. En effet, la pandémie a rendu visibles les conséquences dramatiques du mal-logement, la pénurie de logements s'incruste et une deuxième vague de contaminations de la Covid-19 risque d'aggraver les choses. « Depuis le déclenchement de la crise sanitaire, on a constaté à quel point les liens sont étroits entre la santé et le logement », résume Véronique Laflamme porte-parole du FRAPRU. Or, selon ces regroupements, le marché privé ne peut, ni ne veut répondre aux besoins qui explosent. Au contraire, il les aggrave par ses opérations spéculatives.

Toujours selon les quatre organisations, les solutions sont à portée de main: Québec doit prévoir dans sa mise à jour financière de l'automne des investissements supplémentaires pour financer un grand chantier de 50 000 logements sociaux d'ici 2025 et il doit absolument accélérer la livraison des 13 000 logements déjà prévus, mais pas encore livrés.

Relance économique : pour une relance juste, verte et féministe

Le 25 septembre dernier, le Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale (RGF-CN)

dénonçait le projet de loi 66 et revendiquait une relance économique juste, verte et féministe. Pour le regroupement, la pandémie nous permet d'observer la place des femmes et leurs rôles essentiels au fonctionnement de la société. Le projet de relance économique, basé essentiellement sur les infrastructures, les oublie complètement. La pandémie a révélé les failles du système, qui se base sur le cheap labor des femmes, sur lequel on repose collectivement pour maintenir l'organisation sociale et familiale.

Le Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale a réitéré l'importance de reconnaître l'apport du travail visible et invisible, salarié et bénévole des femmes, en temps de crise comme en temps normal. « La richesse, c'est l'heure de la distribuer, et pas seulement de la diriger vers des projets d'infrastructures qui profiteront majoritairement aux hommes. Il faut une relance dont personne n'est écartée, surtout pas celles qui ont écopé le plus de la pandémie », s'est indignée Judy Coulombe, du RGF-CN.

Projet de loi 66: une nouvelle mouture qui présente encore l'environnement comme un obstacle à la relance

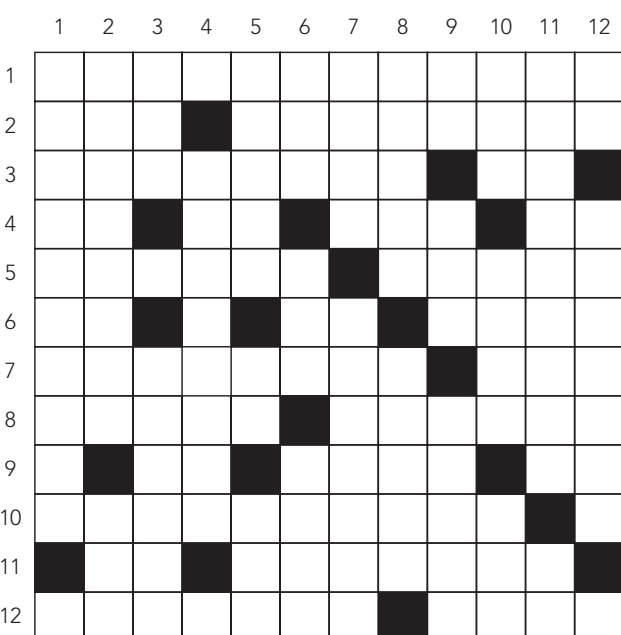
Des organisations environnementales* se sont avouées déçues par le projet de loi 66 déposé par la ministre responsable de l'Administration gouvernementale. Elles ont déploré qu'on y présente encore le respect des exigences environnementales comme un obstacle à la relance. Les organisations signataires se sont inquiétées du fait que le gouvernement privilégie, avec le projet de loi 66, l'assouplissement des exigences environnementales et de consultation du public afin d'accélérer certains projets d'infrastructures.

*Les organisations signataires sont:

Marc-André Viau, directeur des relations gouvernementales, Équiterre; Geneviève Paul, directrice générale, Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE); Diego Creimer, co-directeur par intérim, Fondation David Suzuki au Québec; Martin Vaillancourt, directeur général, Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec; Patrick Bonin, responsable de la campagne Climat-Énergie, Greenpeace Canada; Alice-Anne Simard, directrice générale, Nature Québec; Alain Branchaud, directeur général, SNAP Québec.

Mots croisés

Par Agathe Légaré



Horizontalement

- Rue partagée à l'été 2020 dans Saint-Jean-Baptiste (en deux mots). Cette rue est parallèle à Saint-Jean et d'Aiguillon, notamment.
- Canton suisse rendu célèbre par Guillaume Tell. - Rayonnement.
- Nouveau nom de la Régie du logement : administratif du logement. - Symbole chimique du chlore.
- Exclamation. - Symbole de l'actinium. - Fin de partie aux échecs quand le roi est dans cette position. - D'accord.
- En 2014, ses électeurs ont voté contre leur indépendance de la Grande-Bretagne. - Fatigue, ennuya.
- Symbole du rhodium. - Post scriptum. - S'éloigner rapidement pour échapper à une menace.
- Primate, type maki. - Serpent géant.
- Refuge, abri. - Établissement où les jeux d'argent sont autorisés.
- Pronom personnel. - Allure élégante. - Saskatchewan.
- Rue partagée à l'été 2020 dans Saint-Jean-Baptiste (deux mots). Cette rue parallèle à la rue Scott relie Saint-Jean à l'îlot Berthelot.
- Négation. - Immobilisait, paralysait sous l'effet de la surprise, de la peur.
- Longue cicatrice au visage. - Utilisez.

Verticalement

- Un projet de rue partagée dans les cartons du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste (un seul mot). Cette rue, voisine de Philippe-Dorval et de Deligny, va de Lavigneur à la rue Saint-Jean.
- Enlevés avec effort. - École nationale d'administration.
- Trois en chiffres romains. - Livre liturgique.
- Renversez, changez brutalement de position.
- Astuces, procédés. - Note de musique. - Spectacle hors les murs organisé en marge d'une manifestation officielle.
- Dialecte chinois ou algorithme d'apprentissage sur internet. - Du blé d'Inde. - Peau des animaux tannée et travaillée.
- Il aurait connu le paradis sur terre. - Action de rendre sec.
- Remarquable créateur de bandes dessinées français, d'origine yougoslave, auteur de politique-fiction futuriste. - Crédule, candide.
- Symbole du radium. - Un métier, un emploi en France - Cachet officiel d'une université par exemple, qui apparaît sur les diplômes qu'elle remet.
- Incorporé. - Enduré, supporté à contrecœur. - Situé.
- Apparition de plusieurs cas d'infection à un virus comme le coronavirus (au pluriel). - Ferrure ou instrument en forme de T.
- Article. - Jeu collectif consistant à chanter sur une musique préenregistrée, désormais interdit dans tous les bars du Québec.

UNE ENTENTE POUR LE LOGEMENT ENFIN SIGNÉE ENTRE LE FÉDÉRAL ET LE PROVINCIAL

Par Marie-Ève Duchesne

C'est le 17 septembre dernier que l'on apprenait qu'une entente était enfin signée entre le fédéral et le provincial dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement. Cette entente, attendue depuis trois ans, vient confirmer l'investissement de sommes du fédéral de l'ordre de 1,8 milliards sur dix ans pour le Québec. Le provincial devrait lui aussi fournir un engagement financier du même ordre. Rappelons que la Stratégie nationale sur le logement avait été annoncée le 22 novembre 2017 et prévoyait des investissements du fédéral et des provinces de l'ordre de 55 milliards sur dix ans pour le logement abordable, dans l'ensemble du Canada.



Les détails de cette entente

La contribution financière du gouvernement fédéral dans cette entente se répartit dans trois volets :

- 1) Le volet «Priorités du Québec» permettra au Québec de financer des projets en fonction de ses priorités, y compris l'accessibilité, les réparations et la construction de logements abordables (un peu plus de 272 millions de dollars).
- 2) Le volet «Initiative canadienne de logement communautaire» vise notamment à préserver et régénérer le parc de logements sociaux conjoints dont les ententes de financement avec le gouvernement fédéral prennent fin entre le 1er avril 2019 et le 31 mars 2028 (1,12 milliard de dollars).
- 3) Le volet «Allocation canadienne pour le logement» représente une aide directe à la personne qui permettra de bonifier le programme Allocation-logement de la Société d'habitation du Québec (SHQ) (un peu plus de 454 millions de dollars).

Trop peu du fédéral

Pour le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), cette entente est une déception avec le peu de sommes fédérales consacrées sur dix ans au développe-

ment de nouveaux logements publics, coopératifs et sans but lucratif. «Au mieux, c'est un potentiel de 272 millions de dollars sur 10 ans du fédéral, dont 38 millions pour la prochaine année. C'est moins que ce que le Québec recevait sous les Conservateurs », souligne Véronique Laflamme, leur porte-parole. Cette dernière rappelle que de 2014 à 2019, les investissements fédéraux pour le logement abordable étaient de 57,7 millions de dollars annuellement pour le Québec. «Le ministre fédéral responsable du logement, Ahmed Hussen, a affirmé que l'entente va permettre à un plus grand nombre de Québécois et de Québécoises de se loger décentement, mais c'est de la poudre aux yeux», se désole Mme Laflamme.

Autant d'inquiétudes face à Québec

Plusieurs questions restent toutefois sans réponse et certaines craintes laissent présager le pire. Tout d'abord, la grande majorité des sommes investies par Québec sont prévues à partir de 2023-2024, après les prochaines élections provinciales. Pourquoi attendre aussi longtemps avant d'investir dans le contexte actuel ?

De plus, selon la ministre provinciale responsable de l'habitation, Andrée Laforest, l'entente permettrait notamment de construire entre 2800 et 4000 nouveaux appartements pour la totalité de l'entente (dix ans). En comparaison, la Ville de Québec prévoit avoir besoin de 1629 logements sociaux en cinq ans pour réaliser les objectifs de sa politique d'habitation. En effet, la Ville de Québec prévoyait construire 23 00 logements sociaux en cinq ans en périphérie de son Réseau structurant de transport en commun. Bien qu'ayant déjà certaines unités en banque (671 exactement), d'autres investissements seront nécessaires pour y arriver.

Dans un contexte de multiples crises, il est primordial que le gouvernement du Québec ne se contente pas d'investir dans plusieurs années et investisse des sommes dès maintenant pour répondre à tous les besoins des ménages locataires. Un vaste chantier pour le logement social devrait être lancé dans les plus brefs délais pour éviter que la crise du logement actuelle ne perdure ou ne s'aggrave, d'autant plus dans un contexte de pandémie et de changements climatiques. L'urgence pour le droit au logement n'est plus à démontrer.

LES CLSC DE LA PREMIÈRE LIGNE À LA DERNIÈRE



Photo pour fin d'illustration seulement.

Par Yvon Boisclair

En 1968 est créée une clinique communautaire à Montréal dans le quartier de Pointe-Saint-Charles. En 1975, le ministre de la Santé et des Services Sociaux s'inspire de cette expérience pour créer les Centre locaux de services communautaires (CLSC).

Ces CLSC fournissaient des médecins salariés, du soutien à domicile, des services pour les personnes handicapées, des cours préparatoires à l'accouchement, des services d'une sage-femme, d'une infirmière à domicile, de l'éducation sexuelle, des travailleurs et travailleuses sociaux...

Le travail se faisait en équipe et on considérait l'ensemble des conditions de vie pour évaluer la santé d'une personne. Le tout se réalisait sur un petit territoire.

Les CLSC ont été pensés pour être la porte d'entrée du réseau de la santé et des services sociaux, soit la première ligne.

Dans les années après leur naissance, ils furent abandonnés par tous les gouvernements qui suivirent, y compris le gouvernement actuel.

Les médecins n'y sont plus salariés, il manque de personnel à cause du sous-financement et on a fusionné des territoires en perdant ainsi l'idée de proximité de la population.

En 2020, nous sommes loin des CLSC de 1975. La solution est de revenir à l'idée de départ qui était si riche de promesses.

LE BOURDON du faubourg

Actualités,
Vie de quartier,
Histoire et patrimoine,
Agenda du quartier...

Exclusivement en ligne sur
bourdonmedia.org

suivez @bourdonfaubourg sur



VIVRE, TRAVAILLER ET CONSOMMER
SAINT-JEAN-BAPTISTE

RETROUVEZ-NOUS SUR LE WEB



COMPOP.NET

POUR UNE POLITIQUE BIOALIMENTAIRE AUDACIEUSE

Par Marianne Garnier, chargée de projet pour Sauve ta bouffe et Stéphane Groleau, co-président des AmiEs de la Terre de Québec

Depuis notre participation au Sommet sur l'alimentation en novembre 2017, nous, les AmiEs de la Terre de Québec, agissons en tant que partenaire à la Politique bioalimentaire 2018-2025 – Nourrir notre monde. En mai dernier avait lieu la première rencontre des partenaires, suite à la première année effective de cette nouvelle politique, qui fait d'ailleurs part de plusieurs objectifs très louables. En voici le sommaire et la description :

« De portée gouvernementale, cette politique est le résultat d'une coconstruction avec les partenaires invités au Sommet sur l'alimentation de novembre 2017. Ces partenaires de premier plan représentent les consommateurs et l'ensemble de la chaîne bioalimentaire (agriculture, pêches, transformation, distribution de gros, vente de détail, services alimentaires et restauration).

La Politique propose d'alimenter notre monde avec un secteur bioalimentaire prospère, durable, ancré sur le territoire et engagé dans l'amélioration de la santé des Québécois.

Elle s'articule autour de quatre orientations :

- Une offre de produits répondant aux besoins des consommateurs
- Des entreprises prospères, durables et innovantes
- Des entreprises attractives et responsables
- Des territoires dynamiques contribuant à la prospérité du bioalimentaire.»*

Lors de cette rencontre, une analyse du baromètre de la confiance des consommateurs et consommatrices québécois et québécoises à l'égard des aliments, réalisée par le CIRANO, fut présentée à l'ensemble des gens sur place. Un fait important en est ressorti: parmi les choix de société préconisés par les Québécois et les Québécoises, le souci pour l'environnement, le bien-être animal et l'éthique se sont hissés en tête de liste des enjeux à considérer pour la bonne poursuite de notre système agroalimentaire.

Bien que l'initiative de ce baromètre social auprès de la population soit un indicateur important et très apprécié, nous avons remarqué que peu de représentants et représentantes de la société civile, en comparaison du nombre de ceux pour l'industrie, se trouvaient parmi les partenaires officiels. Malheureusement, il nous semble que cela entraîne une représentativité qui est biaisée, beaucoup plus en faveur des intérêts de l'industrie que de ceux des groupes sociaux. La politique bioalimentaire concerne tous les acteurs et actrices de la société (producteurs, distributeurs, chercheurs, transformateurs, mangeurs, etc.) mais ultimement, ce sont les citoyens et les citoyennes qui sont affectés par les types d'aliments offerts, mais aussi par l'environnement dans lequel ces aliments sont produits. Le gouvernement gagnerait donc à s'entourer davantage de groupes qui représentent les intérêts des mangeurs et des mangeuses. Par exemple, une organisation telle qu'Option Consommateur serait très pertinente autour de la table ronde, d'autant plus qu'elle s'intéresse aux enjeux agroalimentaires.

Pour répondre à la préoccupation des Québécois et Québécoises pour l'environnement, difficile d'éviter les enjeux des pesticides, qui sont particulièrement problématiques et d'actualité. Le gouvernement doit prendre en compte leur usage abusif, mais aussi prendre exemple sur d'autres pays occidentaux, plus vigilants. Par ailleurs, il faut mettre en place davantage d'indicateurs. Plusieurs partenaires de la politique bioalimentaire souhaitent voir leur industrie se développer, mais ce développement n'est responsable que s'il est possible de connaître et d'évaluer les conséquences. Nous savons que la biodiversité des écosystèmes est en train de s'effondrer (pollinisateurs, batraciens, poissons, etc.).

Or, le gouvernement semble encore préconiser la croissance économique au détriment des écosystèmes de notre territoire. C'est pourquoi il garde le cap vers une exportation toujours croissante de la production de porc, malgré que cet élevage entraîne une pollution des cours d'eau des plus préoccupantes, pour ne nommer que cette conséquence. De plus, sachant qu'il sera peu aisé de nourrir mondialement les 9 milliards d'humains en 2050,

nécessaires pour que ce qui n'est plus consommable soit composté. L'enfouissement des matières organiques est un des plus importants émetteurs de méthane au Québec. Sans oublier que les matières organiques enfouies ou incinérées sont des sources d'engrais qui pourraient enrichir les terres agricoles.

Pour terminer, la Politique bioalimentaire présente plusieurs cibles positives et réjouissantes. Nommons



il nous semble que de continuer à développer l'élevage industriel et d'exporter de la viande dans les autres pays est contraire aux cibles de réduction des émissions de gaz à effets de serre générées par l'agriculture.

Parallèlement, les AmiEs de la Terre de Québec privilégient une alimentation principalement végétale, puisqu'il apparaît non viable de continuer à accaparer les terres cultivables pour la production animale. D'ailleurs, lorsqu'est évoquée la solution de réduire drastiquement l'élevage pour mieux atteindre les cibles canadiennes de GES, des personnes s'inquiètent de la fertilité des terres agricoles en l'absence de fumier animal pour enrichir les sols exploités. Tenant compte de tous les problèmes causés par l'élevage, il est temps de considérer sérieusement les alternatives aux méthodes conventionnelles, et ce, sans intrants d'origine animale. Autant en Europe qu'aux États-Unis, nous constatons avec enthousiasme le développement de systèmes agricoles exclusivement végétales, parmi lesquels figurent l'agriculture biocylique végétalienne ou encore le mouvement des sols vivants. Ces approches prometteuses permettent entre autres aux agriculteurs et agricultrices d'accroître leur autonomie et de respecter plus aisément les normes environnementales, toujours plus sévères. Un nombre croissant d'agronomes s'intéressent à ces alternatives et les perçoivent comme étant réalistes et souhaitables. Après tout, ici même au Québec, les Premières Nations pratiquaient une agriculture sans élevage!

Dans un autre ordre d'idées, suite à cette première rencontre des partenaires, nous avons porté à l'attention du ministre l'importance de la problématique du gaspillage alimentaire. La plus récente étude, parue en janvier 2019, fait part que plus du tiers de la nourriture produite au Canada est gaspillée. Ce qui signifie que les ressources (eau, engrais, espaces de culture, pétrole) et l'énergie naturelle et humaine nécessaires à la production, la transformation, le transport, l'entreposage et la vente sont elles aussi gaspillées. Avec une problématique de main-d'œuvre et de ressources limitées, nous ne pouvons nous permettre de continuer ainsi. Il faudrait donc tout mettre en œuvre pour réduire le gaspillage, à tous les niveaux de la chaîne agroalimentaire. Ensuite, il faut assurer les dispositifs

la volonté d'ajouter 10 milliards en valeur monétaire de contenu québécois dans les produits alimentaires achetés au Québec, de doubler la superficie en production biologique (cette cible dépasse actuellement ses objectifs, ce qui est très emballant), et d'augmenter, d'ici 2025, la part des entreprises québécoises ayant implanté des pratiques d'affaires responsables (amélioration continue en pratiques environnementales et sociales).

La seconde rencontre des partenaires aura lieu ce printemps, nous espérons alors constater que les cibles jugées positives auront rencontré le succès escompté !

* Source : <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/>

Ministere/md/Publications/Pages/Details-Publication.aspx?guid=%7Bc250a9cb-459e-44c6-bf9c-af532a45f1bd%7D

SOLUTION

Z	E	S	U	R	E	F	A	L	A	B	12
T	A	I	G	E	F	I	N	E			11
E	S	V	A	U	Z	O	S	D	E	S	10
S	C	H	I	C	S	E	N				9
N	O	A	S	I	C	A	S	I	L	E	8
A	B	O	N	R	I	E	N	L	E	M	7
R	I	F	S	P	S	C					6
A	S	S	A	L	S	S	E	C	O	S	5
O	K			M	A	T	A	C	A	H	4
C	L			A	L	N	A	B	U	R	3
E	C			A	N	C					2
L	E			A	B	R	I	E	L		1
12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Annoncez vous dans L'Infobourg

Pour toute information consultez notre
kitmédia en ligne à
www.compop.net/publicite

ou contactez Marie-Ève Duchesne
au 418-522-0454 ou à
comite.populaire@videotron.ca

Grille de tarifs Pub en noir et blanc

Pleine page :	545\$
1/2 page :	300\$
1/3 de page :	235\$
1/4 de page :	200\$
1/6 de page :	135\$
1/8 de page :	105\$
Carte d'affaires:	60\$

DÉGUSTEZ NOS CRÉATIONS GOURMANDES À LA MAISON

ACHETEZ
NOS PRODUITS
EN LIGNE

ericochocolatier.com



Erico

CHOCOLATERIE CRÉATIVE
MUSÉE DU CHOCOLAT

634, RUE SAINT-JEAN, QUÉBEC
418-522-0454 | ERICOCHOCOLATIER.COM



Le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste « Une force dans le quartier »

Le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste défend les locataires. Il favorise aussi la formation de nouvelles coopératives d'habitation dans le quartier.

Devenez membre |
522-0454 | comite.populaire@videotron.ca



**ENTRAIDE
DU FAUBOURG**

Services pour aînés

Tél. : 418 522-2179

Vous êtes âgé de 55 ans et plus, vous habitez les quartiers Vieux-Québec, Saint-Jean-Baptiste, Montcalm ou Saint-Sacrement ?

Vous sentez que vous auriez besoin de soutien pour vos repas ou pour aller à vos rendez-vous médicaux ?

Vous vous sentez isolé et vous seriez heureux de recevoir des appels de temps à autre ?

Les services de l'Entraide du Faubourg s'adressent à vous :

- Popote roulante (3 jours/semaine)
- Accompagnement-transport pour des rendez-vous médicaux
- Téléphone d'amitié
- Service Dépanne-Âge

Pour toute information, appelez au 418 522-2179.

L'équipe de l'Entraide du Faubourg
369, rue Saint-Jean
Québec (Québec) G1R 1N8
Tél. : 418 522-2179

L'Entraide du Faubourg
fonctionne depuis plus de 40
ans grâce à l'implication de
bénévoles. Et ça continue.

Avis aux personnes
intéressées...

